

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

## Séance du 3 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

<b>Date de convocation</b> : 26 novembre 2024	<b>Date d'affichage</b> : 26 novembre 2024
---	--

L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BOUCHARD Éric**, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents** : BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

**Absents excusés** : FLAMAND Robert, ROLLAND Yann, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie

**Secrétaire de séance** : GARDON François

### DEL2/03-12-24 – SIEMLY : Contribution de la commune aux charges syndicales

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Président du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, précisant que par délibération du 23 septembre 2024, le bureau syndical a fixé le montant de la contribution des communes.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint ajoute que pour l'année 2025, la participation de la commune de Valeille est de 2.169,09 €.

Il précise que cette somme peut être recouvrée :

- soit par inscription au budget primitif 2025
- soit par recouvrement direct auprès des contribuables,

la commune étant maîtresse de son choix.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, et après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que la participation communale aux charges syndicales du Syndicat intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, sera en 2025, recouvrée auprès des contribuables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,  
François GARDON



Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Éric BOUCHARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20241203-DEL2\_03-12-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024